

**S.I.D.E.S.O.L.**  
**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**DU 28 MARS 2019**

Présents : MM. JULLIEN, BOURDIER, CROZET, ANTOINE, CHANA, MICHEL, BESSEY, COQUARD, CARRET, PEDRO, JARICOT, FONTES, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES PACALLIER, BERTHOLAT

Absents ayant remis un pouvoir : M. DUMORTIER qui donne pouvoir à M. LHOPITAL

Excusé(e)s : MM BALAN, CORBIN

Mme BISSON, Receveur Syndical, est excusée

Le quorum étant atteint à 18H35, Monsieur le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. BOUKACEM

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019, envoyé à chacun des délégués, n'appelle pas d'observation et est adopté à la majorité (une abstention).

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre le compte administratif qui leur a été envoyé afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le compte administratif 2018 présente les résultats de clôture suivants :

- section d'investissement : 532 350.76 €
- section d'exploitation : 1 639 365.70 €

Après s'être assuré qu'aucune question n'était plus à poser, le Président se retire et laisse sa place au doyen de l'assemblée, Monsieur Antoine, qui fait procéder au vote.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le compte administratif 2018

## AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après lecture et approbation des comptes de gestion et administratif de l'année 2018 et constatation d'un excédent d'exploitation de **1 639 365.70 €**, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

\* d'affecter la totalité du résultat d'exploitation à la section d'investissement, au compte 1068.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

\* **APPROUVE** cette proposition.

## FIXATION DE LA PART SYNDICALE DANS LE TARIF DE L'EAU

Monsieur le Président explique que lors du débat d'orientations budgétaires, il a été envisagé d'augmenter le tarif de l'eau de 0.02 €/m<sup>3</sup> sur la part syndicale.

Cette augmentation pourrait être applicable au 1<sup>er</sup> juin 2019.

Cette augmentation générerait une recette supplémentaire d'environ 65 000€/an.

Le tarif syndical serait le suivant (le montant des abonnements est inchangé) :

### ➤ Abonnés Domestiques

Tarif au m <sup>3</sup> (consommation semestrielle)			Part SIDESOL
<b>Tranche 1</b>	0 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>	0,6069 €
<b>Tranche 2</b>	30 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>	0,6542 €
<b>Tranche 3</b>	60 m <sup>3</sup>	infini	0,8806 €

➤ **Abonnés Industriels** (usagers facturés directement par l'Agence de l'Eau pour les redevances de l'Agence de l'Eau)

Tarif au m <sup>3</sup> (consommation semestrielle)			SIDESOL
<b>Tranche 1</b>	0 m <sup>3</sup>	infini	0,6745 €

### ➤ Abonnés Etablissements hospitaliers et médico-sociaux

Tarif au m <sup>3</sup> (consommation semestrielle)			SIDESOL
<b>Tranche 1</b>	0 m <sup>3</sup>	infini	0,7627 €

Le tarif de la vente en gros (0.5355 €/m<sup>3</sup> hors indexation) n'est pas concerné par cette augmentation car il est indexé tous les 6 mois avec la formule d'indexation applicable au tarif du délégataire prévue au contrat d'affermage et dans la convention de vente en gros passée avec la Métropole

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

\* **APPROUVE** le tarif ci-dessus qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2019

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre la préparation du budget qui leur a été envoyée afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et d'exploitation.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Budget Primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses, après intégration du résultat de clôture tel qu'il résulte du Compte Administratif 2018 et des restes à réaliser :

- à la somme de 7 710 785.85 € pour la section d'investissement
- à la somme de 13 172 022.39 € pour la section d'exploitation

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2019

## PROGRAMME DE TRAVAUX 2019

Monsieur le Président donne lecture au Comité d'une proposition de programme de travaux pour l'année 2019.

Le montant HT de cette proposition est le suivant :

**Programme renouvellement : 2 700 000 €**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

\* **APPROUVE** le programme de travaux 2019 tel qu'il est décrit ci-dessus.

\* **DIT** que les dépenses résultant de ces travaux seront imputées aux comptes ouverts à cet effet au budget primitif 2019.

Il est rappelé que le programme de travaux est défini en fonction des programmes de voirie des communes, des communautés de Communes et du Département, des coordinations avec les travaux d'assainissement et de réseaux secs et bien sûr en fonction des casses des conduites.

## DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans son nouveau programme, continue à subventionner les travaux pour les économies d'eau avec toutefois une nouvelle formule de calcul du volume économisé prenant en compte l'ILP (indice linéaire de perte) moyen. Cet indice était de 3.35m<sup>3</sup>/km/j pour le SIDESOL en 2017.

La formule de calcul du volume économisé est donc = ILP x longueur de tronçon changé x 365.

Le programme de renouvellement du SIDESOL étant constitué exclusivement de renouvellement de conduites qui cassent, il est proposé de faire un dossier de demande de subvention sur le montant global du programme de renouvellement soit 2 700 000 € pour 2019 (représentant environ 8 km de conduites renouvelées).

Nous ne savons pas, à ce jour, les modalités de calcul du montant de la subvention qui pourrait nous être attribuée.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** le principe d'attribution des subventions par l'Agence de l'Eau en fonction de l'ILP moyen

- **Décide** de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération qui s'élève au montant estimatif de 2 700 000€,

## DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

Monsieur le Président explique que le Département lance un appel à projets susceptibles d'être subventionnés.

Ces projets doivent s'inscrire dans les priorités départementales. Nous pourrions ainsi être éligibles pour la priorité « cadre de vie et environnement ».

Il faut ensuite que ces projets s'inscrivent dans une logique de développement durable : pour la problématique de l'eau, les projets peuvent concerner la production, la consommation, la pollution et la gestion des milieux aquatiques.

Monsieur le Président explique que la Syndicat pourrait solliciter le Département pour l'attribution de subventions pour 2 projets :

- l'étude pour la création d'un nouveau puits sur la nappe du Garon qui permettrait de rationaliser les prélèvements dans la nappe du garon (environ 50 000 €)
- la construction d'une cuve complémentaire (1000m<sup>3</sup>) au réservoir principal du Haut service (réservoir du recret à Vaugneray) pour la sécurisation de la distribution (environ 640 000 €).

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** l'aide du Département par l'attribution de subventions pour l'étude pour la création d'un nouveau puits qui permettrait de rationaliser les prélèvements dans la nappe du garon et pour la construction d'une cuve complémentaire (1000m<sup>3</sup>) au réservoir principal du Haut service (réservoir du recret) pour la sécurisation de la distribution.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président explique que la distribution des kits d'économie d'eau continue dans les mairies. Elle a été réalisée à Vaugneray, Thurins et Brindas, et le sera prochainement à Messimy, Chaponost, Ste Consorche et Pollionnay. Puis les distributions reprendront en septembre pour les communes restantes.

- Panneaux photovoltaïques : les négociations pour l'achat de terrains sont en cours

- Transfert de la compétence eau aux communautés de communes : des courriers ont été envoyés à toutes les communes et aux Communautés de communes pour expliquer la procédure de demande de report. La Commune de Chaponost a d'ores et déjà délibéré pour demander le report.

La CCPA (dont les communes de Courzieu et Chevinay sont adhérentes) a lancé une étude pour ce transfert de compétences, le retour sera fait courant mai. La Communauté de communes annonce que si la CC reprend la compétence, les délégués seront issus de Courzieu et Chevinay.

Si une CC reprend la compétence eau, le SIDESOL devra modifier ses statuts et son statut juridique.

La séance est levée à 19H40.

Le Président,  
Daniel JULLIEN

